

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 08

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Déclassement d'un chemin rural

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Lors de la délibération n° 28 du 24 octobre 2023 relative à la cession des parcelles ZB n° 51 et 53, il a été omis de désaffecter et de déclasser de la voirie communale le chemin rural situé dans l'emprise de la parcelle cadastrée ZB n° 53.

Monsieur le Maire propose donc d'acter ce déclassement afin d'entériner la vente des parcelles au Motoclub.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désaffecter et de déclasser ce chemin rural de la voirie communale, étant entendu que la cession a été actée lors de la délibération n° 28 du 24 octobre 2023 au profit du Motoclub Haut-Saônois.

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA